

Commune de CHATEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre – 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents

M. Didier HUGUET, maire
M. CAPLAIN, Mme CIMIANO, M. LECOIN, Mme FEZARD, Mme VASSEUR, M. PARDESSUS, M. PRIOU, M. VILPOU maires adjoints

Mme BERRONEAU, Mme CAUCHY, M. ZANELLO conseillers municipaux délégués

M. BOUMBE, Mme BEAUVILLAIN, M. COUTOUT, Mme BERGER M. REBOURS, Mme DESROCHES, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés

M. HUMEAU (pouvoir à M. PRIOU), Mme YVON (pouvoir à M. Le Maire), M. FERRAGU, Mme LAMY, Mme FLAGEOLLET (pouvoir à Mme VASSEUR), M. METAIS (pouvoir à M. VILPOU), Mme GUY (pouvoir à Mme FEZARD), Mme LENOIR (pouvoir à Mme CIMIANO), M. MARCHAND (pouvoir à M. LECOIN), M. NOBLET (pouvoir à M. PARDESSUS), M. DUPONT, M. BOCHE (pouvoir à M. COUTOUT), M. JOSSEAUX, M. BARRAULT (pouvoir à M. CAPLAIN), Mme SEIGNEURET (pouvoir à Mme BERGER)

Secrétaire de séance

Mme CIMIANO

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

Vu l'exposé de M. Le Maire,

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

Approuve le procès verbal de la séance du 24 Septembre 2012

BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
	LIBELLE	
<i>Chapitre 23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	
2315	Travaux réseaux divers	-35 000,00
<i>Chapitre 20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	
2031	Frais d'études	35 000,00
	Total	0,00

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve les virements de crédits ci-dessus

SOCIÉTÉ DUNOISE D'ARCHÉOLOGIE – SUBVENTION

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 500 € à la Société Dunoise d'Archéologie.

FORAGE D'ORSONVILLE – ACQUISITION DE LA PARCELLE

Monsieur LECOIN, maire adjoint, indique que l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2011 et son arrêté modificatif du 7 février 2012 déclare d'utilité publique les périmètres de protection autour du captage d'Orsonville, sur la commune de DONNEMAIN-SAINT-MAMÈS. La Ville de CHÂTEAUDUN doit désormais acquérir la parcelle sur laquelle se situe le forage afin de le protéger (parcelle de 1 230 m²).

Suite à la déclaration d'utilité publique et par délibération n° 2012-062 du 25 juin 2012, le conseil municipal a décidé de solliciter de M. le Préfet d'Eure-et-Loir la prise de l'arrêté de cessibilité afin de démarrer la procédure d'expropriation.

Les négociations avec le propriétaire ont abouti à un accord pour un prix de 2 750 €. Cette base est supérieure à l'avis des Domaines du 2 avril 2012 qui est de 1 937,25 €.

La somme de 2 750 € s'avère cohérente avec ces priorités.

Vu l'exposé de Monsieur LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Décide de valider cette proposition d'acquisition à 2 750€,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer toute pièce nécessaire à cette procédure.

OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN (ORU) – RÉTROCESSION DE TERRAINS

Monsieur VILPOU, maire adjoint, indique que dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, il convient de poursuivre les rétrocessions de parcelles entre la Ville de Châteaudun et L'OPH « Le Logement Dunois ».

Vu l'exposé de M. VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Accepte, au prix de l'euro symbolique non versé, les rétrocessions des parcelles suivantes :

REFERENCE SECTION AO	SURFACE (m ²)	NATURE	DESTINATION
542	306	Voirie et stationnement	Rétrocession à la Ville pour classement Domaine Public
553	514	Sol	Rétrocession à la Ville pour classement Domaine Public
557	1503	Terrain d'assiette maison des services publics	Domaine cadastré de la Commune
558	548	Sol	Rétrocession à la Ville pour classement Domaine Public
559	363	Terrain d'assiette maison des services publics	Domaine cadastré de la Commune
561	11379	Sol	Rétrocession à la Ville pour classement Domaine Public

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir,
- Décide de prendre en charge pour moitié avec l'OPH « Le Logement Dunois » les honoraires qui en découlent.

AVANCES SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2013

Vu l'exposé de M. ZANELLO,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de verser l'avance sur la subvention de fonctionnement 2013 aux associations Châteaudun Volley Ball et OCC Football dès le mois de janvier 2013 comme suit :

- Châteaudun Volley Ball : 35 000 €
- OCC football : 62 000 €

CADRE ADMINISTRATIF – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide la création de 20 postes de saisonniers du 07 décembre 2012 au 07 janvier 2013 pour le bon fonctionnement de la patinoire

MAISON DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLE – AVENANTS

Lot n° 1 "démolition, gros-œuvre, étanchéité" – Entreprise LE BATIMENT DUNOIS

. Montant du nouveau marché 1.030.682,89 € HT 1.232.696,73 € TTC

Montant des travaux en plus : 1.400,00 € HT.

Lot n° 6 "menuiseries intérieures" – Entreprise JPV BÂTIMENT

Montant du nouveau marché 287 087,20 € HT 343 356,29 € TTC

Montant des travaux en plus : 396,00 € HT.

Lot n° 8 "métallerie, serrurerie" – Entreprise Dominique COURSIMAULT

Montant du nouveau marché 106 115,00 € HT 126 913,54 € TTC

Montant des travaux en plus : 2 210,00 € HT.

Lot n° 9 "cloisons, doublage, faux-plafonds" – Entreprise RIVL

Montant du nouveau marché 161.262,38 € HT 192 869,81 € TTC

Montant des travaux en plus : 904,06 € HT.

Lot n° 10 "revêtements de sol, carrelages muraux" – Entreprise SRS

Montant du nouveau marché 134 312,50 € HT 160 637,75 € TTC

Montant des travaux en moins : 1 687,50 € HT.

Lot n° 11 "peinture" – Entreprise ACTIF

Montant du nouveau marché 76 420,00 € HT 91 398,32 € TTC

Montant des travaux en plus : 860,00 € HT.

Lot n° 15 "électricité, courants forts et courants faibles" – Entreprise SCE

Montant du nouveau marché 263 813,15 € HT 315 520,53 € TTC

Montant des travaux en plus : 1 335,96 € HT.

Lot n° 16 "aménagements extérieurs" – Entreprise VRD 78

. Montant du nouveau marché 307.633.81 € HT 367.930,03 € TTC

Montant des travaux en plus : 3.583,81 € HT.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable

Vu l'exposé de M. PRIOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Mme BERGER, M. COUTOUT, M. BOCHE, Mme SEIGNEURET qui votent contre

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour examiner une question supplémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LES AMIS D'EUROPE

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis d'Europe » à hauteur de 600 euros.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations du n°2012-166 au n°2012-181

La séance est levée à 21 heures.

Mme CIMIANO
Secrétaire de séance